

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cresolum

N° d'article 07290000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique pour synthèse, Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 3 H311

Muta. 2 H341

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Crésol; Phénol; Xylénol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

substances

Composants dangereux**Crésol**

No. CAS 1319-77-3
 No. EINECS 215-293-2
 Numéro d'enregistrement 01-2119565142-45-0000
 Concentration \geq 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 3 H301
 Acute Tox. 3 H311
 Skin Corr. 1B H314

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Xylénol

No. CAS 1300-71-6
 No. EINECS 215-089-3
 Numéro d'enregistrement 01-2120114882-59-0000
 Concentration \geq 15 < 25 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 3 H301
 Acute Tox. 3 H311
 Skin Corr. 1B H314
 Aquatic Chronic 2 H411

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

Phénol

No. CAS 108-95-2

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

No. EINECS	203-632-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119471329-32-XXXX			
Concentration	>=	6.9	<	10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 3		H301	
	Acute Tox. 3		H311	
	Acute Tox. 3		H331	
	Skin Corr. 1B		H314	
	Muta. 2		H341	
	STOT RE 2		H373	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 1 < 3
Skin Corr. 1B	H314	>= 3
Skin Irrit. 2	H315	>= 1 < 3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO)

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Crésol

Liste

SUVA

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Type	MAK			
Valeur	22	mg/m ³	5	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	22	mg/m ³	5	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2017; Remarque: H; OAW; INRS, NIOSH, OSHA

Phénol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	19	mg/m ³	5	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	19	mg/m ³	5	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2017; Remarque: H B M2; OAW, Lunge, ZNS; DFG, INRS, NIOSH, OSHA

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome. Filtre Anti-gaz A. Filtre à combinaison multiple ABEK

Protection des mains

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Gants

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	>= 0.425 mm
Temps de pénétration	> 60 min

Gants

Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
Épaisseur du gant	>= 0.7 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; Lunettes à coques

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	odeur de phénol

valeur pH

Valeur	5	à	6
Concentration/H ₂ O	10	g/l	
température	20	°C	

Point de fusion

Valeur	<	0.0	°C
--------	---	-----	----

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Valeur 190 à 205 °C
méthode DIN 51761

Point d'éclair

Valeur > 80 °C
méthode DIN EN 22719

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

Pression de vapeur

Valeur 0.05 à 0.3 mbar
température 20 °C

Densité

Valeur 1.025 à 1.035 g/cm³
méthode DIN 51757

Hydrosolubilité

Valeur env. 20 g/l

Température d'inflammabilité

Valeur > 450 °C
méthode DIN 51794

9.2. Autres informations**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE 108.298 mg/kg
1

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Crésol**

Espèces rat (mâle)

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

DL50	121	mg/kg
Source	o-cresol	

Phénol**Xyléno**

Espèces	rat	
DL50	980	mg/kg
méthode	OECD 425	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	232.177	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Crésol**

Espèces	lapin	
DL50	301	mg/kg
Source	p-cresol	

Phénol

Espèces	rat	
DL50	660	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	5.0005	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Crésol**

Espèces	rat	
LC0	0.71	mg/l
Durée d'exposition	1	h
Source	p-cresol	

Phénol

Remarque	Forte corrosion de la peau et des muqueuses.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Corrosion de la peau et des muqueuses.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Fortement corrosif
----------	--------------------

Sensibilisation (Composants)**Phénol**

Espèces	cobaye
Remarque	négatif pour les animaux
Source	IUCLID

Mutagénicité (Composants)**Crésol**

Espèces	hamster
évaluation	Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	OECD 473
Source	CHE, CHO

Crésol

Espèces	mammifère, espèce indéterminée
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode	in vitro

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Phénol

Espèces mammifère, espèce indéterminée
évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 473

Xyléno

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 471

Cancérogénicité (Composants)**Crésol**

Espèces rat
Dose env. 720 mg/kg
Durée d'exposition 730 d
évaluation Des données sont disponibles sur un effet cancérogène possible, d'après des essais sur animaux.
méthode OECD TG 451
Source m,p-cresol-mix, 60:40

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Phénol**

Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
CL 50 5 mg/l
Source Ecotox Database

Phénol

Espèces guppy (*Poecilia reticulata*)
NOEC 4 mg/l
Durée d'exposition 14 d
méthode OCDE 204

Xyléno

Espèces Pimephales promelas
CL 50 10.4 mg/l
Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Crésol**

Espèces *Daphnia magna*
7.7 mg/l
méthode DIN 38412
Source p-cresol

Phénol

Espèces *Daphnia*
EC5 33 mg/l
Durée d'exposition 72 h
Source IUCLID

Phénol

Espèces *Ceriodaphnia spec*
CE50 3.1 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Source	US-EPA		
Phénol			
Espèces	Daphnia magna		
CE 10	0.46		mg/l
Durée d'exposition	16	d	
Source	ECHA		

Xyléno			
Espèces	Daphnia		
CE50	7.7		mg/l
méthode	OECD 202		

Toxicité pour les algues (Composants)

Phénol			
Espèces	Scenedesmus quadricauda		
CI5	7.5		mg/l
Durée d'exposition	8	d	
Source	IUCLID		
Source	Toxische Grenzkonzentration		

Phénol			
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	61.1		mg/l
Source	US-EPA		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Crésol			
Espèces	boue activée		
CI50	440		mg/l
Durée d'exposition	2	h	
Source	p-cresol		

Phénol			
Espèces	Pseudomonas putida		
EC5	64		mg/l
Durée d'exposition	16	h	
Source	IUCLID		

Phénol			
Espèces	boue activée		
CE50	766		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Phénol			
Valeur	100		%
Durée de l'essai	6	d	
évaluation	Bonne dégradabilité		
méthode	OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C		
Remarque	Grade d'élimination: > 70%		

Phénol			
Valeur	85		%
Durée de l'essai	14	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301C		

Phénol			
Valeur	62		%

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Durée de l'essai	100	h
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301C	

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Phénol**

Valeur	2300	mg/g
Source	IUCLID	

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**Phénol**

Valeur	1680	mg/g
Durée de l'essai	5	d
Source	IUCLID	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Phénol**

log Pow	1.47	
température	30	°C
Source	ECHA	

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable. Produit menace l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Cresolum




Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	2022	2022	2022
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE CRÉSILIQUE (Crésol)	CRESYLIC ACID (Cresol)	CRESYLIC ACID (Cresol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Le danger secondaire	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	100 ml		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		Polluant marin	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

Autres réglementations

à considérer : TRGS 514 "Lagerung sehr giftiger und giftiger Stoffe in Verpackungen und ortsbeweglichen Behältern".

BG-Merkblatt M 018 "Phenole, Kresole und Xylenole"

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Nom commercial: Cresolum

Numéro de la matière: 072900

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Muta. 2	Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.